Rapport annuel

FINOBLIG

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

SUNNY ASSET MANAGEMENT

SUNNY AM

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 10

Rapport du commissaire aux comptes 20

COMPTES ANNUELS

Bilan 25
Actif 25
Passif 26

Compte de résultat 27

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 30

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 31

Règles & méthodes comptables 32

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 34

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 35

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 36

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 37
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 37
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 38
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 39
Exposition directe sur le marché des devises 40
Exposition directe aux marchés de crédit 41
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 42
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 43

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 44
Créances et dettes - ventilation par nature 44
Frais de gestion, autres frais et charges 45
Engagements reçus et donnés 47
Acquisitions temporaires 47
Instruments d'entités liées 48

Détermination et ventilation des sommes distribuables 49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 50

Inventaire des actifs et passifs 51

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 54

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 57

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 57

Synthèse de l'inventaire 58

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT, 85 rue Jouffroy d'Abbans -75017 Paris
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT, 85 rue Jouffroy d'Abbans -75017 Paris
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	FORTIS MAZARS 45, rue Kléber - 92300 Levallois-Perret - France. Représenté par Gilles Dunand Roux.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus

Part C FR0013463247 capitalise les revenus.

Objectif de gestion :

FINOBLIG (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

L'objectif de gestion de FINOBLIG (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

Indicateur de référence :

Historique de l'indicateur de référence :

Depuis la création l'Euribor 3 mois plus 2%

L'Euribor est un taux calculé et diffusé par l'EMMI, European Money Markets Institute. La FSMA, Financial Services and Markets Authority, l'autorité de régulation des marchés financiers belge, a autorisé le 2 juillet 2019 l'EMMI pour l'administration de l'Euribor. L'Euribor est enregistré à l'ESMA depuis le 4 juillet 2019. Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet suivant : https://www.emmi-benchmarks.eu.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence l'Euribor 3 mois plus 2%, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

Le FCP FINOBLIG met en œuvre une stratégie orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille. Ce portefeuille obligataire pourra donc avoir avec une faible rotation dans le temps.

La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.

En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les types d'obligations qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le process de gestion se décline comme suit :

1. Etablissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

• la croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA…) ;

• analyse des composantes du PIB ;

• l'inflation anticipée ;

• la politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;

• l'évolution des déficits ou des excédents publiques, de la balance commerciale, des capitaux ;

• l'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

À l'issue de cette analyse, un scenario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

2. Détermination des sociétés pouvant le mieux profiter du scenario identifié et des tendances retenues.

Analyse avec la base de données propriétaire de plus de 400 noms de sociétés, notamment sur les critères suivants :

• nature et poids de l'endettement,

• expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance,

• croissance et stabilité des résultats dans le temps, dont les risques en matière de durabilité,

• évolution des free cash flows,

• secteur d'activité cyclique ou pas,

• opérations capitalistiques éventuelles,

• sensibilité aux taux d'intérêt

3. Détermination des caractéristiques techniques des sociétés.

• nature des obligations émises (Taux fixes, Taux variables, Hybrides, convertibles…),

• émissions essentiellement en Euro,

• durée de vie de l'emprunt,

• subordination des émissions,

• notation des émissions,

• existence de call-put.

4. Analyse de la cherté de l'obligation

Une fois les 3 étapes du processus achevées, Il convient de déterminer si l'obligation est chère ou pas, en analysant notamment la dissymétrie du risque (gain escompté versus la perte potentielle) et si le prix de marché est conforme à l'objectif de gestion du fonds.

5. Construction du portefeuille

Cette phase consiste à partir des analyses menées au préalable à constituer le portefeuille, ce dernier devant coller en durée de vie et rotation au scenario macro-économique car nous privilégions la conservation des obligations jusqu'à leur terme.

6. Suivi du risque émetteur

Le portefeuille ne peut pas détenir plus de 5% d'obligations émises par un même émetteur. Ce suivi est réalisé au quotidien par le gérant.

L'objectif est de conserver les obligations jusqu'à leur terme, sauf conditions de marché et/ou techniques et/ou fondamentales nécessitant le contraire.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0 - 10	Toutes Zones	Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

Le FCP ne pourra pas investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro. Ces limites pourront être dépassées pendant une période de six mois suivant la date de création.

ACTIFS

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

1. Titres de créance, instruments du marché monétaire essentiellement émis en Euro

Fourchette d'exposition : 0 à 120 %, dont :

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le FCP pourra investir dans des titres émis par des émetteurs de toutes zones géographiques y compris de pays hors europe/hors zone euros et de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Niveau de risque de crédit envisagé : Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro.

Niveau de risque par émetteur/contrepartie : maximum 5% de l'actif net par émetteur.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% dans des titres spéculatifs et/ou non notés. Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Duration : la sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

Exposition au risque de change sur des devises hors euro : de 0 à 10 %

2. Détention d'actions :

Néant

3. Détention d'actions ou parts d'OPC :

Inférieure à 10%

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, conformes aux lois européennes ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, conformes aux lois européennes ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

4. Instruments dérivés :

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers

Nature des instruments utilisés : futures,

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux, change,

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition,

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- exposition à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale.

5. Titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés : EMTN, BMTN, Obligations convertibles

L'exposition aux obligations convertibles n'excédera pas 25% de l'actif net et le pourcentage d'exposition indirecte aux actions provenant du calcul du delta des Obligations convertibles n'excédera pas 7.5% de l'actif net.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : taux

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments intégrant des dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale.

L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

6. Dépôts :

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

7. Emprunts d'espèces :

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

8. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

6.3. Contrats constituant des garanties financières

Néant

Profil de risque :

Les instruments financiers dans lesquels le fonds sera investi connaîtront les évolutions et les aléas des marchés

• Risque discrétionnaire

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

• Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

• Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

• Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

• Risque de haut rendement

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

• Risque des marchés émergents :

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif). L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalent sur les grandes places internationales.

• Risque de liquidité :

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du

Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

• Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

• Risque de change :

Une évolution défavorable de l'euro par rapport aux autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner une baisse de la valeur liquidative

• Risque en matière de durabilité

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au regard de l'objectif et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents, même s'ils sont intégrés de manière globale dans le processus d'analyse.

De même, les principales incidences négatives de ces risques dans les investissements de l'OPCVM sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte.

Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie») :

Le règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne.

Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Sunny AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents de ce fonds, qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur

le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'alignement taxonomie est égal à 0%.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu

de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie.

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Indications sur le régime fiscal :

3.1. Au niveau du fcp

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

3.2. Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunnyam.com.*
- *Le prospectus, les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit (8) jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Sunny Asset Management - Service commercial - 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur- Seine. Tél : 01 80 27 18 60. email : contact@sunny-am.com.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 3 décembre 2019.*
- *Date de création du Fonds : 27 février 2020.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT DE GESTION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025 – FINOBLIG

1. PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2024	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2025	Performance[1] sur l'exercice
FR0013463247 Part C	110,74	114,64	+3,52%
Indicateur de référence	NA	NA	+4,33%

Indicateur de référence :
Euribor 3 mois + 2%

[1] *Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

2. RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

Exercice 12/2024 – 12/2025 – Environnement économique et financier

2025 s'est inscrit dans un environnement macroéconomique et géopolitique particulièrement mouvant, marqué par une recrudescence des tensions commerciales, et une montée du protectionnisme à l'échelle mondiale. L'escalade tarifaire du printemps a pesé sur les échanges internationaux, et conduit à une révision à la baisse des perspectives de croissance globale. Dans ce contexte incertain, plusieurs économies ont néanmoins amorcé des ajustements stratégiques pour soutenir leur croissance, qu'il s'agisse de plans budgétaires plus ambitieux en Europe, de mesures de soutien ciblées à la consommation en Chine ou du Big Beautiful Bill aux États-Unis. Les politiques monétaires ont, quant à elles, évolué de manière différenciée, reflétant des dynamiques économiques hétérogènes. Malgré ces défis et incertitudes, les marchés financiers ont fait preuve de résilience, soutenus par la solidité de l'activité et des résultats des entreprises.

Le premier semestre 2025 a été marquée par l'escalade tarifaire liée au "Liberation Day" d'avril, provoquant un ralentissement global du commerce. Les prévisions de croissance mondiale ont été révisées à la baisse (de 3,3% à 2,8% selon le FMI). Toutefois, certains signaux de stabilisation sont apparus en Europe, où des plans budgétaires ambitieux ont été lancés. La Chine a recentré ses efforts sur la relance de la consommation domestique, avec des mesures de soutien ciblées (subventions, relèvements de salaires). Les tensions commerciales se sont intensifiées avec une multiplication des droits de douane entre les États-Unis, la Chine, le Canada, le Mexique et l'Union européenne. Cette montée du protectionnisme remet en cause certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et crée un climat d'incertitude pour les exportateurs, en particulier dans les secteurs industriels, technologiques et agricoles.

Parallèlement, les États-Unis ont signé de nouveaux accords bilatéraux. Un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni vise à renforcer les échanges dans les biens industriels, les produits pharmaceutiques et les services financiers. Avec plusieurs pays du Moyen-Orient, notamment l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et Israël, Washington a conclu une série d'accords centrés sur

l'énergie et la sécurité, dans une logique de stabilisation géopolitique et de limitation de l'influence croissante de la Chine et de la Russie dans la région.

Sur le plan politique européen, l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier allemand marque un tournant majeur. Son arrivée au pouvoir ouvre la voie à une politique budgétaire plus souple, rompant avec l'orthodoxie financière qui prévalait jusqu'alors. Cette inflexion vise à relancer la croissance par une augmentation des investissements publics dans des domaines clés tels que la défense, les infrastructures numériques et la transition énergétique.

La Banque centrale européenne poursuit son cycle de baisse des taux, soutenue par un ralentissement progressif de l'inflation en zone euro. Aux États-Unis, la Réserve fédérale maintient le statu quo monétaire, tout en envisageant toujours deux baisses de taux d'ici la fin de l'année, mais à un rythme plus prudent en raison des incertitudes inflationnistes persistantes. De son côté, la Banque du Japon adopte une politique plus restrictive qu'auparavant, ce qui a favorisé un redressement du yen.

Au second semestre 2025,

États-Unis : résilience sous surveillance : l'économie américaine continue d'afficher une solidité remarquable, portée par une consommation robuste, un marché de l'emploi résilient et une dynamique bénéficiaire solide, notamment dans les secteurs liés à l'intelligence artificielle. Cette résilience permet aux marchés actions de rester proches de leurs plus hauts historiques, malgré un environnement politique et budgétaire plus bruité.

Au second semestre 2025, la Réserve fédérale a amorcé un cycle d'assouplissement monétaire mesuré, procédant à plusieurs baisses de taux face au ralentissement graduel de l'inflation et à des signes d'essoufflement de la dynamique économique. Cette inflexion vise à soutenir l'activité et l'emploi, tout en évitant une détente trop rapide des conditions financières, dans un contexte marqué par des incertitudes budgétaires et commerciales persistantes.

Le principal point de vigilance demeure la trajectoire budgétaire américaine. L'adoption de nouveaux plans de dépenses alimente les déficits sans provoquer, à ce stade, de réaction négative des marchés obligataires. Dans ce contexte, nous anticipons une normalisation progressive de la courbe des taux (bull steepening), favorable aux maturités intermédiaires. En actions, la concentration des performances et des valorisations élevées plaident pour une approche sélective et disciplinée.

Europe : stabilisation et sélectivité

En Europe, le S2 2025 s'ouvre sur un environnement macroéconomique plus lisible, mais moins dynamique. Le ralentissement de l'inflation a permis à la Banque centrale européenne de mener un cycle d'assouplissement significatif, désormais proche de son terme. Le message de la BCE est clair : les conditions monétaires sont jugées compatibles avec un retour progressif à la stabilité des prix à moyen terme.

La croissance reste modeste, pénalisée par la faiblesse du commerce mondial et un manque de moteurs domestiques puissants, mais elle bénéficie de soutiens budgétaires ciblés et de bilans d'entreprises globalement solides. Les marchés actions européens conservent un profil défensif relatif, avec un attrait particulier pour les valeurs de qualité, les secteurs à visibilité élevée et les stratégies orientées rendement.

Sur les marchés obligataires, la neutralité domine, avec des opportunités ponctuelles sur le crédit bien noté, dans un environnement de spreads encore contenus.

Marchés émergents : potentiel de rattrapage

Les marchés émergents apparaissent comme l'un des principaux réservoirs d'opportunités pour la seconde partie de l'année. La stabilisation du dollar, la reprise graduelle du commerce mondial et un contexte géopolitique légèrement moins tendu soutiennent cette zone de manière hétérogène.

L'Inde confirme son statut de partenaire stratégique clé, bénéficiant d'un fort potentiel domestique et d'investissements étrangers soutenus, tandis que d'autres économies asiatiques ont surfé sur la vague des dépenses d'investissement des grands groupes technologiques américains.

La Chine retrouve une dynamique plus constructive grâce à des mesures de soutien ciblées, un discours politique plus lisible et des avancées diplomatiques qui améliorent la visibilité. L'Inde confirme son statut de partenaire stratégique clé, bénéficiant d'un fort potentiel domestique et d'investissements étrangers soutenus.

Toutefois, la sélectivité reste essentielle : certains pays demeurent vulnérables aux tensions protectionnistes et aux contraintes financières. Dans l'ensemble, les émergents offrent un potentiel de rattrapage attractif, à condition d'adopter une approche active et différenciée.

Évolution des marchés actions et taux

Les marchés actions

	déc-25	déc-24	YTD
S&P 500	6 846	5 882	16,39%
Nasdaq Composite	23 242	19 311	20,36%
Russel 2000	2 482	2 230	11,29%
Euro Stoxx	612,23	505,22	21,18%
DAX	24 490	19 909	23,01%
CAC	8 150	7 381	10,42%
Shanghai Composite	3 969	3 352	18,41%
Nikkei 225	50 339	39 895	26,18%

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité des marchés actions, rythmée par un enchaînement rapide d'anticipations pro-croissance, de tensions commerciales aiguës et, en fin de période, par un apaisement progressif du climat macroéconomique. Ce schéma en trois temps a profondément influencé les dynamiques régionales.

Aux États-Unis, les marchés ont une nouvelle fois démontré leur résilience. Après une correction marquée au printemps, liée à l'escalade tarifaire du Liberation Day, les actions américaines ont rebondi avec vigueur, portées par la solidité de la croissance des bénéfices, le leadership technologique et le soutien monétaire de la Fed au second semestre. Le S&P 500 affiche une progression de +16,39 % en 2025, le Nasdaq Composite de 20,36 % et le Russel 2000 de 11,29 %, dans un contexte toutefois très concentré autour des grandes valeurs liées à l'intelligence artificielle. En fin d'année, un début de rotation vers les valeurs cycliques et moyennes capitalisations est apparu, soutenu par des valorisations plus attractives.

En Europe, la performance a également été solide. L'Eurostoxx étant en hausse de 21,18 % sur l'année, bénéficiant d'un environnement politique plus lisible, d'une inflation en reflux et d'une politique monétaire plus accommodante de la BCE. La faiblesse du dollar a également constitué un soutien significatif aux marchés européens pour les investisseurs internationaux. Les flux se sont concentrés sur les valeurs de qualité, industrielles et financières, ainsi que sur les profils offrant une bonne visibilité sur les dividendes.

Les marchés émergents ont signé un retour en grâce en 2025. L'indice MSCI Emerging Markets enregistre une hausse proche de 15,15 % (en euros), portée par l'Asie. La Chine a rebondi grâce à un regain de confiance sur le secteur technologique et à des avancées diplomatiques, tandis que plusieurs économies asiatiques ont bénéficié de leur position clé dans la chaîne de valeur de l'IA. La faiblesse du dollar et la détente monétaire américaine ont renforcé cet effet de rattrapage.

Les marchés obligataires

Taux à 10 ans (%)	déc-25	déc-24	YTD
Etats-Unis	4,17	4,57	-0,40
Allemagne	2,86	2,37	0,49
France	3,56	3,20	0,37
Italie	3,11	3,04	0,07
Espagne	3,29	3,06	0,23
Portugal	3,15	2,84	0,30

L'année 2025 a été marquée par une évolution contrastée des marchés obligataires, illustrant un net découplage entre les États-Unis et l'Europe, tant en termes de dynamique macroéconomique que d'anticipations de politique monétaire.

Aux États-Unis, les rendements souverains se sont inscrits en baisse sur l'année. Le taux à 10 ans ressort à 4,17 % fin décembre 2025, contre 4,57 % fin 2024, soit une détente de 40 points de base. Ce mouvement reflète l'ajustement progressif des anticipations de marché vers un assouplissement monétaire à partir de 2025, dans un contexte de ralentissement graduel de l'inflation et de normalisation de la croissance, malgré une économie américaine demeurée résiliente. La baisse des taux longs traduit également une reconstitution de la crédibilité de la trajectoire désinflationniste, limitant les tensions sur la courbe américaine.

À l'inverse, l'Europe a connu une hausse généralisée des rendements souverains sur l'ensemble de l'année. Le taux à 10 ans allemand s'établit à 2,86 %, en progression de 49 points de base, tandis que la France atteint 3,56 % (+37 pbs). Les pays périphériques affichent également des rendements en hausse, mais dans des proportions plus contenues : Italie à 3,11 % (+7 pbs), Espagne à 3,29 % (+23 pbs) et Portugal à 3,15 % (+30 pbs).

Cette évolution reflète la persistance des tensions inflationnistes en zone euro, combinée à une posture monétaire toujours prudente des autorités, conduisant à une pentification des courbes de taux et à une reconstitution progressive de la prime de terme. Malgré la remontée des rendements, les écarts de taux entre pays cœur et périphérie sont restés globalement maîtrisés, témoignant d'une confiance intacte des investisseurs dans la soutenabilité budgétaire des États européens.

Le marché du crédit européen a fait preuve d'une résilience notable en 2025, prolongeant sa dynamique de surperformance malgré la remontée des taux souverains. Les spreads de crédit se sont

globalement resserrés sur l'ensemble des segments, soutenus par des fondamentaux d'entreprises solides, une discipline financière accrue et des niveaux de liquidité encore confortables. Le segment Investment Grade a bénéficié d'un portage attractif et d'une demande soutenue des investisseurs, tandis que le High Yield a continué de surperformer, porté par un environnement de défauts demeuré contenu et par une amélioration progressive des bilans. Cette compression des primes de risque, intervenue dans un contexte de hausse des rendements sans risque, illustre la confiance du marché dans la capacité des entreprises européennes à absorber un coût du capital durablement plus élevé, tout en offrant des points d'entrée sélectifs pour une gestion active.

Le marché des changes

Devises	déc-25	déc-24	YTD
EUR/USD	1,1746	1,0354	13,44%
GBP/USD	1,3468	1,2516	7,61%
USD/JPY	156,71	157,2	-0,31%

Le pétrole et l'or

Matières premières	déc-25	déc-24	YTD
Brent USD/ Baril	60,85	74,64	-18,48%
Or USD/Once	4319,37	2624,5	64,58%

L'année 2025 a été marquée par un affaiblissement significatif du dollar américain, dans un contexte de normalisation progressive de la politique monétaire américaine et de rééquilibrage des flux de capitaux internationaux. L'euro s'est nettement apprécié face au dollar, avec un taux EUR/USD passant de 1,0354 fin 2024 à 1,1746 fin 2025, soit une hausse de 13,4 % sur l'année. Ce mouvement reflète à la fois le recul du billet vert et une amélioration relative des perspectives européennes.

À l'inverse, l'or a connu une progression exceptionnelle en 2025. Le métal précieux a atteint 4 319 USD l'once, en hausse de 64,6 % sur l'année, bénéficiant pleinement de son statut de valeur refuge. Cette envolée s'explique par la baisse des rendements réels, l'affaiblissement du dollar et la persistance d'incertitudes géopolitiques et macroéconomiques, renforçant l'attrait des actifs réels dans les portefeuilles.

3. POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2024 - décembre 2025)

Dans ce contexte, le portage crédit a été privilégié sur la période, avec une attention portée à l'exposition à haut rendement (entre 40 et 50% de l'actif en moyenne). La stratégie de « call court » a été particulièrement utilisée (15-20%) afin d'investir sur des coupons élevés, avec un risque d'écartement de spread de crédit limité. Les investissements en obligations investment grade (20%) ont été le troisième moteur de l'allocation d'actifs obligataire, avec tactiquement les emprunts d'Etats pour gérer la liquidité et se permettre un réemploi sur le marché primaire qui a été très actif en 2025 et la sélection crédit. Enfin, les convertibles « taux » (10%) ont complété la construction de portefeuille, permettant soit une recherche de décote par rapport aux obligations classiques soit une recherche de convexité sur des sous-jacents sélectionnés.

Également, à des fins de diversifications et de recherche de performance accrue, un investissement a été fait sur l'OPC Sunny Multi-Oblig.

Le portefeuille affiche au 31/12/2025 un portage de 3,44% et une sensibilité de 2,26.

Les instruments dérivés de type Futures ont été utilisés afin d'une part de pouvoir gérer activement la sensibilité (exposition/couverture sur 10 ans allemand, américain et britannique) et d'autre part d'enclencher des stratégies de courbes, notamment la pentification de la courbe américaine avec un positionnement long sur la partie 2 ans et une position courte sur la partie 10 ans.

La performance du fonds sur l'année 2025 est de +3,52%, portée par le portage naturel du portefeuille et par la baisse des spreads de crédit.
L'indice de référence (Euribor 3 mois + 2%) a réalisé une performance de +4,33% sur la période.

Ci-dessous les 10 meilleurs/pires contributeurs à la performance sur l'exercice écoulée :

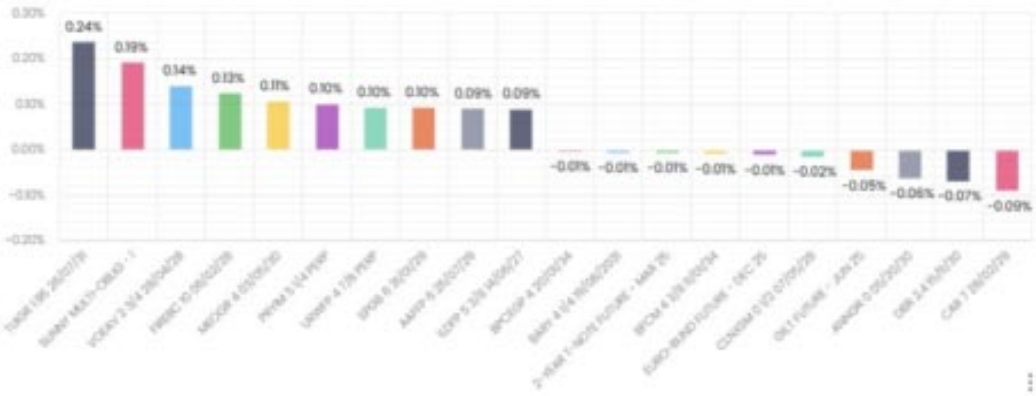

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

Titres	Acquisitions	Cessions
DBR 1 15/08/25	601 261	
DBR 2.4 15/11/30	397 990	
DBRI 0 1/2 04/15/30	387 167	
PGB 3 7/8 15/02/30	270 039	
SPGB 6 31/01/29	215 659	
DBR 2.4 15/11/30		749 733
DBR 1 15/08/25		602 588
SPGB 6 31/01/29		369 534
ACCINV 6 3/8 10/15/29		214 121
MWDP 2 5/8 27/03/26		205 126

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

- Changement de nom du CAC (FORVIS MAZARS en lieu et place de MAZARS)
- Modification de la politique de rémunération
- Ajout de la mention Politique d'engagement actionnarial
- Suppression des commissions de mouvement SGP et ajout des frais de fonctionnement
- Ajout des mentions 1 et 2 sur les frais de fonctionnement
- Modification ratio émetteur (ajout mention émetteur privé pour exclure émetteurs étatiques)

Indication des changements à venir :

Néant

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 204,23%, arrêté au 31 décembre 2025.
Aucune commission de performance n'a été prélevée au titre de l'année.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : http:\www.sunny-am.com

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :
Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation.

SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.
Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre page dédiée : https://www.sunny-am.com/informations-reglementaires

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.
Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la règlementation SFDR :

Le FCP relève de l'article 6 du Règlement SFDR et ne tient pas compte du risque de durabilité dans son processus de sélection des investissements.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient

compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.
Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :
- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,
Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communiquant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

*Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.
Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FCP FINOBLIG
85 rue Jouffroy d'Abbans
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP FINOBLIG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FINOBLIG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 30/4/2026

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CE452

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

COMPTES ANNUELS

BILAN
Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	**493 459,00**	**769 818,63**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	493 459,00	769 818,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**4 377 947,55**	**6 565 866,45**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 377 947,55	6 565 866,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**376 887,00**	**364 014,00**
OPCVM	376 887,00	364 014,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**1 515,95**	**6 438,97**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**5 249 809,50**	**7 706 138,05**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**5 457,02**	**16 392,59**
Comptes financiers	**61 146,47**	**96 302,30**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**66 603,49**	**112 694,89**
Total Actif I + II	**5 316 412,99**	**7 818 832,94**

[1] *Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.*

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	5 128 357,25	7 484 670,04
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	180 744,33	320 920,92
Capitaux propres I	**5 309 101,58**	**7 805 590,96**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**5 309 101,58**	**7 805 590,96**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**1 515,93**	**6 438,95**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**1 515,93**	**6 438,95**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**5 795,48**	**6 803,03**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**5 795,48**	**6 803,03**
Total Passifs: I + II + III + IV	**5 316 412,99**	**7 818 832,94**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	306 736,15	250 063,87
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	6 220,88	12 938,85
Sous-total Produits sur opérations financières	**312 957,03**	**263 002,72**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-229,06	-137,29
Sous-total charges sur opérations financières	**-229,06**	**-137,29**
Total Revenus financiers nets (A)	**312 727,97**	**262 865,43**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-68 905,07	-76 419,62
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-68 905,07**	**-76 419,62**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**243 822,90**	**186 445,81**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-57 991,67**	**-146,19**
Sous-total revenus nets I = C + D	**185 831,23**	**186 299,62**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	63 862,35	-34 638,81
Frais de transactions externes et frais de cession	-14 007,92	-22 109,20
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**49 854,43**	**-56 748,01**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-29 450,06**	**106,16**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**20 404,37**	**-56 641,85**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-51 000,45	189 253,19
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 451,06	320,05
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-53 451,51**	**189 573,24**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**27 960,24**	**1 689,91**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-25 491,27**	**191 263,15**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**180 744,33**	**320 920,92**

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

FINOBLIG (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro. (monétaire ou obligataire)

L'objectif de gestion de FINOBLIG (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
Actif net total	**5 309 101,58**	7 805 590,96	7 391 600,48	9 066 667,46	8 942 323,00

Exprimés en EUR	**31/12/2025**	**31/12/2024**	**29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**
PART C **FR0013463247**					
Nombre de parts ou actions	**46 307,8368**	70 483,8282	69 607,3345	90 309,9086	83 651,6901
Valeur liquidative unitaire	**114,64**	110,74	106,18	100,39	106,89
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**4,45**	1,84	-0,12	1,80	2,82

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

Methodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

• Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

• Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

• Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

• Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Methodes de comptabilisation

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Part C FR0013463247 capitalise les revenus.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**7 805 590,96**	**7 391 600,48**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	147 607,85	1 139 961,85
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-2 884 323,05	-1 045 242,41
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	243 822,90	186 445,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	49 854,43	-56 748,01
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-53 451,51	189 573,24
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**5 309 101,58**	**7 805 590,96**

[1] *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0013463247	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 297,0157	147 607,85
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-25 473,0071	-2 884 323,05
Solde net des souscriptions/rachats	**-24 175,9914**	**-2 736 715,20**

PART C	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013463247	PART C	Capitalisable	EUR	5 309 101,58	46 307,8368	114,64

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Pays 01 +/-**	**Pays 02 +/-**	**Pays 03 +/-**	**Pays 04 +/-**	**Pays 05 +/-**
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**<= 1 an**	**1<X<=5 ans**	**> 5 ans**	**<= 0,6**	**0,6<X<=1**
Allemagne	**195,49**	-	195,49	-	195,49	-
Espagne	**106,79**	-	106,79	-	106,79	-
Italie	**97,88**	-	97,88	-	97,88	-
France	**93,30**	-	93,30	-	93,30	-
-	**-**	-	-	-	-	-
Autres	**-**	-	-	-	-	-
Total	**493,46**	**-**	**493,46**	**-**	**493,46**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	**-**	-	-	-	-
Obligations	**4 377,95**	3 348,93	641,64	387,38	-
Titres de créances	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**61,15**	-	-	-	61,15
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	-	-	-	-
Comptes financiers	**-**	-	-	-	-
Emprunts	**-**	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	779,08	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**4 128,01**	**641,64**	**387,38**	**61,15**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	**0 - 3 mois +/-**	**3 - 6 mois +/-**	**6 mois -1 an +/-**	**1 - 3 ans +/-**	**3 - 5 ans +/-**	**5 - 10 ans +/-**	**>10 ans +/-**
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	105,98	-	1 348,65	2 189,44	410,70	323,18
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	61,15	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	1 066,16	-	-287,08	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**61,15**	**105,98**	**-**	**2 414,81**	**2 189,44**	**123,62**	**323,18**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	GBP+/-	USD+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	5,46	-	-	-
Comptes financiers	23,11	10,85	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**23,11**	**16,31**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	**Invest. Grade +/-**	**Non Invest. Grade +/-**	**Non notés +/-**
Actif			
Obligations convertibles en actions	394,70	-	98,70
Obligations et valeurs assimilées	1 955,70	2 422,20	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**2 350,40**	**2 422,20**	**98,70**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	**Valeur actuelle constitutive d'une créance**	**Valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	5 457,02
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	**5 457,02**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-5 795,48
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	**-5 795,48**
Total des créances et dettes	**-338,46**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

• des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

• des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

• une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM :	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,20 % TTC Taux maximum[1-2]
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement *Prestataires percevant des commissions* de mouvement (hors frais de courtage)		(Valeurs / taux TTC maximum)
Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	Valeurs mobilières : 25 € Excepté pour les pays non matures : 130 € Produits dérivés listés : 4 € par instruction. Autres contrats OTC : 10 € OPC : 30 €
Commission de surperformance	Actif net	Néant

[1]*Taux forfaitaire qui peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.*

[2]*L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires ou porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile : l'information des actionnaires ou porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Il est rappelé que cette information devra, par ailleurs, être publiée en préalable à sa prise d'effet.*

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

• Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

PART C

FR0013463247	31/12/2025
Frais fixes	68 905,07
Frais fixes en % actuel	1,02
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Libellé part 02

Code isin part 02	31/12/2025
Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Libellé part 03

Code isin part 03	31/12/2025
Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Libellé part 04

Code isin part 04	31/12/2025
Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	376 887,00
Total			**376 887,00**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**185 831,23**	**186 299,62**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**185 831,23**	**186 299,62**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**185 831,23**	**186 299,62**

PART C

FR0013463247	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	185 831,23	186 299,62
Total	**185 831,23**	**186 299,62**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**20 404,37**	**-56 641,85**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**20 404,37**	**-56 641,85**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**20 404,37**	**-56 641,85**

PART C

FR0013463247	**31/12/2025**	**31/12/2024**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	20 404,37	-56 641,85
Total	**20 404,37**	**-56 641,85**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**4 871 406,55**	**91,75**
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché règlementé			**493 459,00**	**9,29**
act de cons pour les affaires et autre cons de ges			93 299,18	1,76
EDENRED 0% CV 14/6/2028	EUR	1 567	93 299,18	1,76
Activites hospitalieres			98 692,00	1,86
FRESENIUS CV 11/03/2028	EUR	100 000	98 692,00	1,86
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			97 879,00	1,84
NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	EUR	100 000	97 879,00	1,84
Autres activites de telecommunications			106 786,82	2,01
CELLNEX TELECOM SA CV 2.125% 11/08/2030	EUR	100 000	106 786,82	2,01
loc et expl de biens immobiliers propres ou loues			96 802,00	1,82
VONOVIA SE 0% CV 20/05/2030	EUR	100 000	96 802,00	1,82
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**4 377 947,55**	**82,46**
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			109 083,54	2,05
OPTICS BIDCO SPA 6.875% 15/02/2028	EUR	100 000	109 083,54	2,05
Activites d administration publique generale			838 582,31	15,79
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.5% 15/04/2030	EUR	300 000	387 375,65	7,30
REPUBLIC OF PORTUGAL 3.875% 15/02/2030	EUR	200 000	218 449,45	4,11
SPAIN 6% 31/01/29	EUR	200 000	232 757,21	4,38
Activites de societe holding			522 520,95	9,84
CMA CGM SA 5.5% 15/07/2029	EUR	100 000	106 285,22	2,00
LKQ EURO HDG BV 4.125% 01/04/2028	EUR	100 000	101 530,08	1,91
LORCA TELECOM BONDCO 5.75% 30/04/2029	EUR	100 000	105 868,94	2,00
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	EUR	100 000	108 370,08	2,04
TDF INFRASTRUCTURE SAS 3.625% 16/12/2030	EUR	100 000	100 466,63	1,89
aut act aux de ser fin. hors ass et fds de pension			211 455,45	3,98
CREDIT AGRICOLE S A LONDON BRANCH 1.75% 05/03/2029	EUR	100 000	97 777,12	1,84
CRELAN SA VAR 28/02/2030	EUR	100 000	113 678,33	2,14
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			321 337,21	6,05
CIRSA FINANCE INTER 7.875% 31/07/2028	EUR	100 000	106 026,88	2,00
MOBILUX FINANCE SAS 7% 15/05/2030	EUR	100 000	105 402,22	1,98
SCIL IV LLC SCIL USA H 9.50% 15/07/2028	EUR	100 000	109 908,11	2,07
Autre commerce de detail non specialise			105 627,29	1,99
CARREFOUR SA 4.37% 14/11/2031	EUR	100 000	105 627,29	1,99

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Autre distribution de credit			187 762,88	3,54
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.25% 19/07/2028	EUR	200 000	187 762,88	3,54
Autre intermediation monetaire			204 778,72	3,86
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	EUR	100 000	104 022,04	1,96
JYSKE BANK A/S VAR 19/11/2031	EUR	100 000	100 756,68	1,90
Autres activites de telecommunications			106 144,84	2,00
ILIAD SA 5.375% 14/06/2027	EUR	100 000	106 144,84	2,00
Autres activités poste et courrier			102 411,10	1,93
POSTNL NV 4% 02/10/2030	EUR	100 000	102 411,10	1,93
Collecte des déchets non dangereux			101 916,70	1,92
SECHE ENVIRONMENT VAR 31/12/2099	EUR	100 000	101 916,70	1,92
Com detail d equip de l information et de la com			105 536,67	1,99
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	EUR	100 000	105 536,67	1,99
Comm détail art. médicaux&orthopédique en mag spé			107 061,89	2,02
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	EUR	100 000	107 061,89	2,02
Comm Gros non spécialisé denrées, boissons & tabac			107 560,42	2,03
METRO AG 4% 05/03/2030	EUR	100 000	107 560,42	2,03
Distribution combustibles gazeux par conduites			105 939,07	1,99
ENERGIA GROUP ROI 6.875% 31/07/2028	EUR	100 000	105 939,07	1,99
Fabr autre fil & câble électronique ou électrique			106 080,55	2,00
PRYSMIAN SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	100 000	106 080,55	2,00
Fabr équipmt électrique & électronique automobile			105 861,28	1,99
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK15/05/2028	EUR	100 000	105 861,28	1,99
Fabrication d'autres Prod. chimiques n.c.a.			104 320,89	1,96
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	EUR	100 000	104 320,89	1,96
Fabrication préparations pharmaceutiques			101 170,92	1,91
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	100 000	101 170,92	1,91
Fabrication sucre			102 531,03	1,93
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	EUR	100 000	102 531,03	1,93
Fabr machines pour l'Extr ou la Constr			103 089,31	1,94
ALTRAD INVESTMENT AUTHOR 4.429% 23/06/2032	EUR	100 000	103 089,31	1,94
Fabr plaque, feuille,tube&profilés mat. Plastiques			101 222,08	1,91
CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031	EUR	100 000	101 222,08	1,91
Hôtels et hébergement similaire			115 185,15	2,17
ACCOR SA VAR PERPETUAL 31/12/2099	EUR	100 000	115 185,15	2,17
loc et loc-bail mach equip Constr et genie civil			93 573,15	1,76
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	EUR	100 000	93 573,15	1,76
Programmation télévision et télédiffusion			101 214,15	1,91
CANAL PLUS SA 4.625% 03/12/2030	EUR	100 000	101 214,15	1,91
Transports aériens passagers			105 980,00	2,00
AIR FRANCE KLM 7.25% 31/05/2026	EUR	100 000	105 980,00	2,00

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**376 887,00**	**7,10**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**376 887,00**	**7,10**
SUNNY MULTI OBLIG FCP	EUR	350	376 887,00	7,10
Total			**5 248 293,55**	**98,85**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
US 10 YR NO 0326	-3	319,15	-	-287 074,47
US 2 YR NOT 0426	6	1 196,80	-	1 066 156,90
Sous total		**1 515,95**	**-**	**779 082,43**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		1 515,95	-	779 082,43

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**	**Classe de part couverte**
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**	**Classe de part couverte**
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**5 248 293,55**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	1 515,95
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**66 603,49**
Autres passifs (-)	**-7 311,41**
Total = actif net	**5 309 101,58**